



Donnenheim Info



Bulletin d'information communale

JUILLET 2019

Tel. et répondeur : 09.62.51.07.08

Fax : 03.88.51.23.25

Courriel : mairie.donnenheim@orange.fr

Site : <http://www.donnenheim.fr>

1. Le mot du Maire

L'année 2019 nous apporte une nouveauté dans notre organisation territoriale. La création du P.E.T.R. du Nord (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural d'Alsace du Nord). Nous sommes 105 communes regroupées en 6 intercommunalités. Il concerne près de 200 000 habitants. Ses principales missions sont l'organisation et la cohérence du territoire liées à l'urbanisme, l'élaboration du plan climat air et énergie.

2019 est aussi le 70^{ème} anniversaire du Conseil de l'Europe qui a été créé le 05 mai 1949. Nous avons voté dernièrement nos eurodéputés, il est important pour nous que l'union européenne continue pour la démocratie, la paix, les droits de l'homme et les échanges à nos frontières. Nous sommes environ 500 millions d'habitants issus de 27 pays.

Déjà plus de deux ans que nous faisons partis de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Dans cette communauté d'agglomération, Donnenheim est l'une des plus petites communes mais je suis là pour défendre les intérêts de nos habitants.

Les vacances arrivent que déjà la canicule impose ses degrés. Vous trouverez dans cette lettre d'informations quelques conseils pour mieux aborder les températures élevées.

Je vous souhaite à tous d'agréables vacances !

Votre Maire,
Guy REPP

2. Projet Atelier communal :

Les travaux ont débuté au courant du mois de juin 2019 et dureront sur une période d'environ 6 à 8 mois. Le montant des différents devis (11 corps de métiers) est de 220 000 € TTC.

3. Création d'un lotissement :

Un lotissement d'une vingtaine de lots sur 1,2 hectare verra le jour courant 2020. Le permis d'aménager est en cours d'instruction, les différentes instances sont consultées pour valider le projet. Ce lotissement est situé sur la houblonnière au cœur du village, en face de la rue de l'Eglise.

4. Plan Local d'Urbanisme :

Dès juillet 2019, le lancement du PLUi sera engagé par l'ensemble des 36 communes. La commune de Donnenheim est gérée pour son urbanisme par un PLU datant du 16 mai 2011. Les nouvelles exigences de ce futur PLUi seront écologiques (densité de constructions, dents creuses dans les villages, minimisation de l'extension sur les terres agricoles, gestion des eaux claires, économie d'énergie...). Nous vous tiendrons informé de l'avancement de ce dossier PLUi.

5. Redevance d'enlèvement des ordures ménagères :

Les prévisions d'évolution de nos dépenses liées aux ordures ménagères et les déchetteries indiquent qu'il est possible d'appliquer dès à présent une ristourne forfaitaire à chaque foyer. Le montant de 30 € sera déduit sur la facture du second semestre 2019. Pour rappel, le montant total de la ristourne pour l'ensemble des 36 communes est de 35 millions d'euros. Selon l'évolution des résultats des prochaines années, d'autres ristournes au bénéfice des contribuables pourront intervenir.

6. Du nouveau dans nos associations ...

Association Sports et Loisirs :

La fête de la musique version 2019 fut à nouveau un grand moment apprécié de tous. Le jardin communal est un endroit idéal pour fêter la musique et ainsi marquer le début de l'été. De nombreux amis des villages environnants sont passés à Donnenheim ce soir-là. La météo clémente a permis à tous de passer une agréable soirée. Merci aux bénévoles de l'ASL pour votre travail et votre engagement à la réussite de cet événement.

Bibliothèque :

Les mercredis 17 / 24 et 31 juillet les bénévoles du point lecture de Donnenheim proposent "Histoires sous l'arbre" pour rêver s'amuser et voyager tous les mercredis de 16 h à 17 h dans le verger communal, venez nombreux...(dès 4 ans) avec un goûter, un fauteuil et des coussins / entrée libre. Renseignements : 03.88.52.52.87 ou bibliotheque.donnenheim@agglo-haguenau.fr

7. Voirie communale :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin avait planifié pour 2019 des travaux d'enduits superficiels (gravillonnage). Or la chaussée est trop dégradée. Le Conseil Départemental a envisagé de programmer l'entretien de cette route par la mise en œuvre d'un tapis d'enrobé en pleine largeur en traverse de la commune.

D'autre part, le réseau d'eau potable enfuit sous la chaussée est ancien et nécessite de nombreuses réparations (rien que le 07 mai, deux fuites d'eau sur la RD 758 dans le village, ont nécessité une intervention du SDEA). Depuis trois ans, plus de quinze réparations sur ce réseau d'eau potable ont eu lieu. En plus, de nombreux éléments de caniveaux sont manquants. La commune de Donnenheim a demandé aux différents services techniques (SDEA, CAH, Conseil Départemental) d'étudier la reprise totale de la rue principale du village (RD758). Dans ces travaux nous retrouverons le remplacement de la conduite d'eau, la vérification des réseaux d'assainissement, la reprise des trottoirs et des caniveaux et naturellement le revêtement total de la chaussée. Nous vous tiendrons informé de l'avancement de ce dossier.

8. Fortes chaleurs, adoptez le bon réflexe...

- Mouiller son corps et se ventiler
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Manger en quantité suffisante
- Ne pas boire d'alcool
- Eviter les efforts physiques
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Boire régulièrement de l'eau

En cas de malaise, appelez le 15

Comment optimiser et réduire l'arrosage ?

- L'ajout de paillage permet de réduire significativement l'arrosage.
- Le binage permet d'économiser deux arrosages.
- La gestion différenciée des espaces et des plantes (bac à réserve d'eau, substrats qui permettent de retenir l'eau..).
- Zone naturelle, la présence d'espèces sauvages est un atout puisqu'elles n'ont pas besoin d'être arrosées.
- Planter des fleurs non gourmandes en eau (lavande....)
- La tonte des gazons par l'augmentation de la hauteur de coupe.
- Récupérer les eaux de pluie.

9. Prestations facturées par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) :

- Destruction de nids d'hyménoptères (guêpes, frelons : 50 € par intervention, 80 € en cas d'envoi de moyens spécialisés (échelle...). La récupération d'essaims d'abeilles ne fait pas partie des missions des sapeurs-pompiers. Dans un souci de préservation de la biodiversité, les essaims d'abeilles doivent être récupérés par des apiculteurs. Pour contacter un apiculteur référencé sur votre secteur, veuillez consulter le site internet de la fédération d'apiculture du Bas-Rhin.
- Alarmes intempestives : 365 € par intervention en cas d'alarme de type incendie, 139 € en cas d'intervention sur demande d'une société de téléassistance.
- Inondations de locaux : 139 € par intervention inférieure à 2 heures, déplacement compris. Au-delà, l'intervention est facturée au réel. Les interventions sont facturées quand il s'agit : d'une défaillance des réseaux publics (rupture de canalisation d'eau ou d'assainissement), débordement d'une fuite d'eau ou du débordement d'une conduite, d'une machine ou d'une installation située dans les parties communes ou privatives d'un immeuble public ou privé. **Elles ne sont pas facturées quand il s'agit d'un phénomène climatique.**

10. Règles de jardinage et produits phytosanitaires :

Depuis le début de l'année 2019, ce ne sont plus seulement les collectivités publiques ou les jardins communaux qui sont concernés par l'interdiction, mais la loi Labbé interdit également aux jardiniers amateurs d'utiliser des produits phytosanitaires de synthèse. Les vingt millions de jardiniers français qui utilisaient ces produits dangereux pour la santé et l'environnement devront désormais changer leurs habitudes. Il en résulte que chacun d'entre nous est concerné par cette interdiction depuis cette année. Seuls peuvent être utilisés les produits de bio contrôle, les produits autorisés en agriculture biologique et ceux à faible risque portant la mention « EAJ » : Emploi Autorisé dans les Jardins.

Les jardiniers amateurs ne peuvent donc plus utiliser ni détenir des produits phytosanitaires. Ces produits dangereux encore détenus doivent donc être déstockés. Ils doivent être éliminés grâce à des filières spécifiques. Les déchetteries de Brumath et de Mommenheim sont habilitées à recevoir ce type de déchets, les personnes concernées peuvent donc s'y rendre pour les y déposer.

11. Epicerie solidaire :

L'épicerie solidaire « La Fraternité », à laquelle adhère la commune de Donnenheim fonctionne déjà depuis un an. Son but est de permettre d'aider ponctuellement des familles en difficulté en leur permettant d'acheter des produits de première nécessité avec une participation financière réduite à 10% du coût réel. L'orientation vers l'épicerie solidaire se fait obligatoirement par l'intermédiaire de l'assistante sociale.

En 2018, grâce aux 27 bénévoles et aux 20 tonnes de denrées proposées, 65 familles ont pu être accueillies (soit 111 personnes) sur des durées moyennes de cinq mois.

Le petit plus de ce type d'épicerie, ce sont des ateliers thématiques très utiles et intéressants qui sont proposés : cuisine, économies d'énergie, estime de soi et créer soi-même ses produits d'entretien.

Si vous deviez être concerné par des difficultés financières, n'hésitez pas à contacter l'assistante sociale du secteur.

12. Etat Civil

Naissances :

- Marius Lucien RIBSTEIN né le 31 décembre 2018 – 21, rue des Cigognes à DONNENHEIM.
- Eve Denise Charlotte BAECHEL née le 15 mai 2019 – 13, rue des Cigognes à DONNENHEIM.
- Charlie REPP née le 21 juin 2019 – 23, rue des Cigognes à DONNENHEIM.

Décès :

- Maurice CORNOUEIL décédé le 14 février 2019 à l'âge de 87 ans.

Mariage :

- EBER Jérémie et RAYMOND Alexandra le 4 mai 2019.

BONNES VACANCES A TOUS !!!